

SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE LUNDI 22 JUIN 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le vingt-deuxième jour du mois de juin 2015 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire:

Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers :

Mesdames France Desroches, Linda Gamache et monsieur

Denis Thomas.

Absences motivées : Mesdames Julie Mayer et Carol Rivard, conseillères.

Monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux. La directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

Résolution # 2015-06-116 <u>OUVERTURE DE LA SESSION ET ORDRE DU JOUR</u>

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame France Desroches

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 22 juin 2015 à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1) Résolution pour le pavage des accotements de la route 223.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2015-06-117 PAVAGE DES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE 223

CONSIDÉRANT la rencontre du 17 juin dernier entre le ministère des Transports et la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT la correction de l'estimé des coûts de l'asphaltage;

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix abroge la résolution numéro 2015-01-11 et accepte de défrayer le coût des travaux de pavage des accotements hors Route verte en excluant les intérieurs de courbes, pour un montant entre 68 000 \$ et 83 000 \$.

AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Denis Thomas donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 231-2006 pour apporter une clarification aux activités permises en zone agricole.

Résolution # 2015-06-118 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

DE lever la présente session extraordinaire à 19 h 40.

Claude Leroux

Maire

Marie Lili Lenoir

Directrice générale et secrétaire-trésorière